

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

8^{ème} Commission
N°CD-2017-2-8-1

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Résumé : Le rapport a pour objet de soumettre au Conseil départemental les propositions budgétaires relatives aux collèges, aux actions éducatives et en faveur de la jeunesse pour l'année 2017.

Le montant total des crédits de paiement consacrés à cette politique s'élève à 22 680 402 € (25 560 286 € en 2016), soit :

- 14 958 992 € en crédits de fonctionnement (15 782 865 € en 2016),
- et 7 721 410 € en crédits d'investissement (9 777 421 € en 2016)

Ils nécessiteront l'inscription de 3 923 500 € en investissement (autorisation de programme) contre 14 216 750 € en 2016.

Des recettes sont également attendues à concurrence de 5 404 000 € contre 5 656 740 € en 2016, principalement au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges, mais aussi des contributions des familles et commensaux aux charges de rémunération des personnels de restauration scolaire.

Les collèges du Haut-Rhin accueillent **36 353 collégiens** à la rentrée 2016 (36 547 en 2016), dont 29 450 élèves dans les 57 collèges publics et 6 903 élèves dans les 12 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Afin de leur offrir des conditions optimales de réussite scolaire, le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche concertée avec ses partenaires pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels. La nouvelle politique éducative doit permettre de renforcer les échanges entre la collectivité et les collèges de manière à être plus lisible dans nos actions.

Dans ce cadre, plusieurs chantiers seront engagés ou se concrétiseront en 2017 :

- Le travail engagé sur **l'adaptation de la carte scolaire**, à travers une étude sur l'évolution des territoires réalisée par l'ADAUHR, doit permettre de rééquilibrer la répartition des élèves dans les collèges du Haut-Rhin en proposant les modifications nécessaires dans les aires de recrutement. Le secteur de Mulhouse est déjà identifié comme prioritaire avec pour échéance la mise en place des premières mesures à la rentrée de septembre 2018,
- L'écriture d'un **nouveau Livre Blanc** pour l'entretien et la modernisation des collèges publics, qui se concrétisera par une programmation pluriannuelle cohérente des investissements à partir de 2018. Ce Livre Blanc a pour fondement une grille de lecture partagée de chaque établissement qui s'appuie sur une analyse technique et les besoins identifiés du point de vue des usagers (élèves, enseignants, personnels techniques et administratifs),
- La définition d'une **politique d'équipement numérique** s'appuyant sur l'élaboration d'un diagnostic des équipements existants, une analyse des pratiques des utilisateurs, dans le but de définir un programme pluriannuel des investissements à partir de 2018. L'objectif est de permettre à chaque collégien de bénéficier des mêmes conditions numériques d'apprentissage en tout point du territoire,
- L'élaboration d'un **bilan social et opérationnel** des agents techniques des collèges (ATC) est le socle essentiel pour définir un référentiel de niveau de service pour assurer un accueil de qualité de l'ensemble de la communauté éducative. La finalité est de définir des conditions optimales de fonctionnement, notamment grâce à **l'externalisation progressive** des activités d'entretien et de certaines tâches de maintenance,
- Le **partenariat avec l'Education Nationale** se structure à travers des réunions régulières entre le Département et la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Haut-Rhin (DSDEN 68), entre le Département et les principaux et gestionnaires des établissements pour aborder des sujets communs et trouver des solutions partagées,
- L'engagement d'un **projet de dématérialisation des échanges de données** entre les collèges et le Département permettra la récupération directe des informations (effectifs, logements de fonction, installations sportives, restauration scolaire, astreintes des agents, etc.) de façon progressive durant l'année 2017.

Pour 2017, la politique de l'Education et de la Jeunesse s'élève à **22 680 402 €** (25 560 286 € en 2016) selon tableaux ci-dessous, soit :

- 14 958 992 € en crédits de paiement pour le fonctionnement (15 782 865 € en 2016),
- et 7 721 410 € en crédits de paiement pour l'investissement (9 777 421 € en 2016) ;

Elle nécessite par ailleurs l'inscription de **3 923 500 €** en investissement (autorisation de programme) contre 14 216 750 € en 2016.

Des recettes sont également attendues à concurrence de **5 404 000 €** (5 656 740 € en 2016).

RECAPITULATIF						
POLITIQUE EDUCATION ET JEUNESSE	CA 2015 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	Evolution BP 2017 - BP 2016		BP 2017 AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	16 390 521	15 782 865	14 958 992	- 823 873	-5%	
Dépenses d'investissement	7 619 250	9 777 421	7 721 410	- 2 056 011	-21%	3 923 500
Total dépenses (A)	24 009 771	25 560 286	22 680 402	-2 879 884	-11%	3 923 500
Recettes de fonctionnement	1 441 432	1 450 000	1 450 000	-		
Recettes d'investissement	4 056 598	4 206 740	3 954 000	- 252 740	-6%	
Total recettes (B)	5 498 030	5 656 740	5 404 000	- 252 740	-4%	
Dépenses nettes (A-B)	18 511 741	19 903 546	17 276 402	- 2 627 144	-13%	

I. LES TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS

1. Principes

L'ensemble des travaux lourds de restructuration et d'extension menés depuis la décentralisation de 1986 a conduit à une qualité et une fonctionnalité élevées dans les établissements qui en ont bénéficié. Parallèlement, les ressources disponibles ces dernières années n'ont pas toujours permis d'intervenir suffisamment dans tous les établissements, devenus vétustes pour certains. Aussi, il devient aujourd'hui nécessaire de disposer d'une vision globale de l'état de notre patrimoine des collèges afin de cibler les investissements départementaux sur l'entretien et la remise à niveau des infrastructures et équipements les plus dégradés.

C'est avec cet objectif que le Conseil Départemental s'est engagé dans l'écriture d'un nouveau « **Livre Blanc** » pour l'entretien et la modernisation des collèges. Ce dernier a pour fondement une grille de lecture partagée de chaque collège qui s'appuie sur une analyse technique et des besoins identifiés par les usagers (élèves, enseignants, personnels techniques et administratifs).

Il se concrétisera avec une programmation pluriannuelle cohérente des investissements et permettra à terme de créer les conditions de la réussite de tous les collégiens.

Dans ce contexte, la proposition de budget primitif 2017 répond à plusieurs objectifs :

- conserver un niveau d'investissement conséquent pour les collèges : 7,32 M€, en légère baisse par rapport au compte administratif 2016 (8,02 M€), mais supérieur à celui de 2015 (6,9 M€) ;
- privilégier les travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine existant, en limitant au maximum les opérations imprévues à des travaux indispensables à la sécurité et à la préservation du patrimoine.

2. Dépenses

a) Dépenses d'investissement

AP :	3 052 000 € (<i>pour mémoire : 1 560 800 € d'AP votées en DM3 2016</i>)
CP :	7 317 750 €

Soldes d'opérations terminées en 2016(voire antérieurement) – programmes B111 et B112

CP :	553 125 €
------	-----------

Plusieurs opérations achevées nécessitent encore des paiements pour solde de tout compte. Il s'agit principalement de la construction du gymnase Bel Air à Mulhouse, les restructurations des collèges de Lutterbach et J. Macé à Mulhouse, la création de la demi-pension télérestaurée du collège Faesch de Thann, ainsi que les quitus des opérations menées sous maîtrise d'ouvrage déléguée (collèges Bel Air à Mulhouse et J.Verne à Illzach). Pour toutes ces fins d'opération, les AP ont déjà été votées.

Elles représentent un montant cumulé de 553 125 € de crédits de paiement.

Opérations dont le lancement est proposé en 2017 (ou dont les travaux se poursuivent)– programmes B111 et B112

AP :	2 430 800 €	(<i>dont 1 160 800 € d'AP votées en DM3 2016</i>)
CP :	4 582 625€	

Les collèges concernés sont cités par ordre alphabétique de commune d'implantation et accompagnés des montants d'AP (autorisation de programme) et de CP (crédits de paiement) proposés au BP 2017 :

Sites	Montants CP	Pour mémoire : AP (nouvelles ou compl.)
BRUNSTATT : rénovation sanitaires élèves	80 000 €	80 000 €
ENSISHEIM : agrandissement local laverie & changement matériel	120 000 €	120 000 €
FORTSCHWIHR : traitement thermique du bâtiment principal (projet à 870 000 €) - poursuite des travaux	385 000 €	
GUEBWILLER : restructuration suite à la nouvelle carte scolaire et recalibrage des effectifs Opération estimée à près de 10 M€ sur 4 à 5 ans - Phase 1 (SEGPA : 750 000 €) poursuite travaux - Phase 2 (bâtiment externat : 1.2 M€) - démarrage travaux	434 715 € 300 000 €	1 200 000 €
ILLZACH Anne Franck : remplacement des toitures (305 500 €) – démarrage 2016 et phasage travaux sur 2017 et 2018	200 500 €	255 800 €
KAYSERSBERG : réhabilitation sanitaires élèves	80 000 €	
LUTTERBACH : extraction plonge CTA	60 000 €	
MULHOUSE Bourtzwiller : réfection partielle des toitures	200 000 €	200 000 €
MULHOUSE Kennedy : - Réfection chaufferie - Rénovation salle d'évolution	120 000 € 130 000 €	120 000 € 130 000 €

MULHOUSE Villon : restructuration et réhabilitation lourde à prévoir - Opération estimée à 7,8 M€ (AP provisoire votée de 334 600 €) Poursuite études lancées en 2016	16 000 €	
PFASTATT : restructuration partielle (AP globale de 2,47 M€ déjà votée) Phase 1 (110 000 €): extension de la cour – poursuite travaux Phase 2 (515 000 €) : préau, sanitaires, casiers	43 250 € 515 000 €	
RIBEAUVILLE : mise aux normes cuisine, comprenant chambre froide négative + sas extérieur (suite demande Services Vétérinaires) + vestiaires + local poubelles Coût global de l'opération : 282 k€ - AP déjà votée	215 000 €	
ROUFFACH : travaux accueil élève handicapé	40 000 €	40 000 €
SAINT-AMARIN : restructuration et reconstruction partielle Relance maîtrise d'œuvre pournouvelles études – Coût global du projet initial : 13 M€ (AP déjà votée)	200 000 €	
THANN Walch : réfection des façades et accessibilité bâtiment externat Coût global estimé à 812 750 € - phasage sur 2016 et 2017	345 000 €	
VOLGELSHEIM : - Reclouisonnement bât. C et D (suite à remarques Commission de Sécurité) - Coût global : 1,215 M€ - phasage sur 2 exercices – poursuite des travaux en 2017 - Réfection toitures bâtiments C, D et extension	400 000 € 160 000 €	160 000 €
WINTZENHEIM : restructuration globale du site Coût global estimé : 9 M€ Les travaux peuvent être menés par tranches indépendantes Travaux à réaliser : - Phase 1 : Remplacement menuiseries extérieures et réfection toiture (1 M€ au total sur 2 exercices) - finalisation - Phase 2 : Réfection partielle cour et façades (375 000 € sur 2 exercices) – démarrage travaux	23 160 € 275 000 €	
WITTELSHEIM Peguy : Travaux d'étanchéité du CDI	115 000 €	
WITTENHEIM Joliot Curie : rénovation sanitaires élèves	125 000 €	125 000 €

Sécurisation des sites des collèges – programme B112

AP :	150 000 €	(dont 50 000 € d'AP votée en DM3 2016)
CP :	150 000 €	

Fin 2015, les préconisations du plan Vigipirate ont été adaptées aux collèges.

Une vingtaine d'établissements ont fait l'objet de travaux de sécurisation en 2016, notamment par des compléments ou renforcement de clôtures, des équipements permettant de filtrer les entrées et de verrouiller les accès. La définition des actions à engager s'est faite en concertation avec les établissements, les services du rectorat, de la préfecture, des forces de l'ordre ...

Les réponses sont à adapter à chaque établissement en privilégiant les solutions les moins onéreuses.

Une enveloppe de 150 000 € est proposée pour 2017 afin de permettre la poursuite de nos actions, notamment en équipant en priorité tous les établissements des dispositifs nécessaires pour le filtrage des entrées. Dans la mesure du possible, cette enveloppe pourrait être abondée en cours d'année par le biais de virements internes.

Mise en œuvre de l'Ad'AP – programme B112:

AP :	227 000 €	<i>(dont 50 000 € d'AP votée en DM3 2016)</i>
CP :	227 000 €	

En 2017, la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier en Préfecture en septembre 2015 se fera par deux biais :

- Les travaux lourds liés à l'accessibilité seront intégrés dans les opérations programmées : par exemple : rampes d'accès, ascenseurs, adaptation des sanitaires, ... ;
- Les travaux de moindre coût (mise en conformité de garde corps ou mains courantes, signalisation, éclairage, ...) seront mis en œuvre dans le cadre de marchés transversaux.

Sur ce dernier point, une dotation provisionnelle de 227 000 € a été inscrite au BP 2017.

Maintenance semi-lourde (MSL) - programme B114

AP :	1 650 000 €	<i>(dont 300 000 € d'AP votée en DM3 2016)</i>
CP :	1 650 000 €	

Outre les opérations programmables sur les bâtiments, citées précédemment, de nombreuses interventions doivent être menées, souvent en urgence, lors de la survenue de dysfonctionnements (infiltrations, panne de chaudière, fin de vie d'un lave-vaisselle, rafraîchissement d'un logement à la sortie de l'occupant ...). Depuis plusieurs années, un montant annuel est prévu pour cet usage. La dotation provisionnelle proposée en 2017 est en diminution de 8 % par rapport à 2016.

Certaines réparations liées à des sinistres sont en partie couvertes par les contrats d'assurances, mais doivent d'abord faire l'objet d'avances prises sur ce budget avant d'être remboursées par des recettes.

Frais d'études - programme B115

AP :	150 000 €
CP :	150 000 €

Cette ligne correspond à des études techniques transversales et des diagnostics permettant de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des bâtiments. Ces dernières ne sont pas liées à des opérations de travaux spécifiques. Le montant est stable par rapport à 2016.

Acquisitions de matériels - programme B113

AP :	5 000 €
CP :	5 000 €

La dotation permet de répondre à des besoins spécifiques ponctuels (par exemple armoires ventilées pour des salles de science ...).

b) Dépenses de fonctionnement

CP : 230 000 €

Cette provision est destinée à faire face aux demandes de petits travaux imprévus quand il n'est pas possible de les faire figurer en investissement.

Comme pour la dotation de maintenance semi-lourde (MSL) du programme B114, ces crédits ont également vocation, selon la nature des travaux, à régler les entreprises intervenant suite à sinistres sur bâtiments, lesquels font, sous certaines conditions, l'objet de remboursement a posteriori par l'assureur du Département.

3. Recettes

Recettes d'investissement

Crédits 2017 : 3 954 000 €

- D.D.E.C. (Dotation Départementale d'Équipement des Collèges) : elle correspond au versement annuel de l'Etat au titre du transfert de compétences en matière d'investissement dans les collèges.

Recette 2017 : 3 947 000 €

- Mutualisation des équipements situés sur le site commun collège de BURNHAUPT-LE-HAUT et COSEC : le Département perçoit, annuellement et sur 15 ans, une quote-part de la Communauté de Communes au titre de l'amortissement de la chaufferie bois-gaz du collège Nathan Katz à BURNHAUPT-LE-HAUT qui alimente également le COSEC. Il s'agit de la 7^e année.

Recette 2017 : 7 000 €

4. Prévisionnel d'investissements

L'article L. 213-1 du Code de l'éducation indique que le Conseil départemental doit établir une prévision des investissements à envisager dans les collèges dans les prochaines années.

L'élaboration du Livre Blanc des collèges, qui nécessite une analyse de terrain dans les 57 collèges, permettra d'établir un état des lieux technique et de rencontrer les utilisateurs afin d'évaluer précisément les besoins. Le document formalisera les caractéristiques générales de chaque collège avec une vision qualitative et une analyse globale permettant de définir les axes prioritaires pour la construction des scénarios d'investissement : sécurité des personnes, intégrité du bâti et des équipements, fonctionnalité des locaux et des équipements, projet de redéfinition de la carte scolaire, accessibilité...

Plusieurs grands principes ont été retenus dans le cadre de la démarche :

- Accorder une attention particulière au point de vue des collégiens et des enseignants, ainsi qu'à la fonctionnalité, l'adaptation, l'ergonomie et la qualité des équipements des différents espaces,
- Réhabiliter plutôt que construire,
- Intégrer des objectifs de durabilité et d'optimisation de la maintenance aux projets,
- Réaliser des opérations globales dans les établissements, en plusieurs phases le cas échéant.

Le Livre Blanc adopté servira de base pour construire les scénarios d'investissement pour les 5 prochaines années en vue d'adopter un Programme Pluriannuel d'Investissement à l'automne 2017.

5. Les travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage d'avant 2005 (E151)

Depuis 2005, les crédits liés aux constructions de collèges sous mandat de maîtrise d'ouvrage sont gérés par la Direction de l'Architecture. Le présent paragraphe concerne le solde des honoraires liés aux mandats de maîtrise d'ouvrage des collèges construits jusqu'en 2005, en cours de procédure de quitus (collège de FESSENHEIM) ou post-quitus (collège de BRUNSTAT).

Le crédit à inscrire au BP 2017 (chapitre 23 - nature 2317312 - fonction 221 programme 2581), est le suivant :

AP : néant
CP : 15 000 €

II. INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DES COLLEGES PRIVES (E 252)

Bien qu'entrant dans un champ d'intervention facultatif, le Département du Haut-Rhin a toujours soutenu l'investissement des collèges privés dans le cadre d'un programme annuel de subventions, dans la mesure où ces établissements contribuent au service public de l'enseignement, au même titre que les collèges publics.

Les subventions concernent les travaux et équipements, avec un périmètre d'intervention et une priorisation des opérations similaires à ceu en faveur des collèges publics en matière d'investissement. Le taux de subvention est de 30%, dans la limite du plafond fixé par l'article L.151-4 du code de l'éducation (« loi Falloux »).

Lorsque le montant des demandes est supérieur à l'enveloppe de crédits, le Département se réserve la possibilité de classer les opérations en fonction de leur nature (priorité aux travaux liés aux mises aux normes, à la sécurité ou à l'accessibilité) et/ou de leur montant.

Les crédits prévus, en 2017, sont les suivants :

- autorisation de programme phasée sur 5 ans: **847 500 €** (300 000 € en 2016)
- crédits de paiement : **382 660 €** (511 852 € en 2016)

III. LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES (E653)

L'article L. 421-11 du code de l'éducation stipule que les orientations de gestion des collèges et les subventions de fonctionnement et d'équipement doivent être notifiées avant le 1^{er} novembre au titre de l'année à venir, et que les subventions votées ne peuvent être réduites lors de l'adoption du budget primitif du Département, par le Conseil départemental.

Conformément à ces dispositions, notre Assemblée a voté les subventions 2017 des collèges publics et privés sous contrat d'association par délibération du 14 octobre 2016 (rapports n° CD-2016-4-8-1 et CD-2016-4-8-2). Comme les années passées, les collèges ont été associés à l'effort général de maîtrise du budget départemental à travers la non revalorisation des critères de calcul des dotations.

1) Les dotations annuelles de fonctionnement :

- Nécessité d'une rectification d'une erreur matérielle pour les collèges G.FORLEN et R.SCHICKELE à SAINT LOUIS, et J.G REBER à SAINTE-MARIE-AUX-MINES :

Une inversion de chiffres dans la saisie des effectifs des collèges Georges FORLEN, René SCHICKELE à SAINT LOUIS et Jean-Georges REBER à SAINTE-MARIE-AUX - MINES a conduit à un calcul erroné de la dotation pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés.

Les montants rectifiés pour chacun des 3 collèges concernés sont les suivants, étant précisé que ces établissements avaient été immédiatement informés :

- collège Forlen de Saint Louis : **169 902 €**, dont 18 970 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 165 616 € dont 14 684 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 82 808 € a déjà été versé,
 - collège Schickelé de Saint Louis : **139 647 €**, dont 16 252 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 140 634 €, dont 17 239 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 70 317 € a déjà été versé,
 - collège Reber de Sainte Marie-aux-Mines : **140 822 €**, dont 15 499 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 144 293 € dont 18 970 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 72 146 € a déjà été versé.
- Collèges publics : le montant total des crédits à inscrire en 2017(programme E653) s'élève en conséquence à **9 697 218 €**, dont :
 - 9 588 137 €, au titre des dotations de fonctionnement en faveur des 57 collèges publics,
 - et 109 081 € au titre des provisions pour imprévus et remboursement aux collèges concernés de la part « employeur » des derniers contrats aidés (CUI), le Département ayant repris en gestion directe, depuis septembre 2016, une partie de ces contrats, les autres ayant fait l'objet d'une externalisation dans le cadre d'une expérimentation.
 - Collèges privés sous contrat d'association : le montant des crédits inscrits (programme E 653) s'élève à **4 623 574 €**.

Le montant total de l'enveloppe de fonctionnement pour les 57 établissements publics et les 12 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat est égal à : **14 320 792 €** (14 778 520€ en 2016).

2) Recettes :

Le fonctionnement des collèges publics génère également une recette pour le Département : il s'agit de la participation des familles et des commensaux à la rémunération des personnels ATC affectés aux services d'hébergement (demi-pension ou internat). Conformément à la convention-cadre signée avec chaque établissement et aux orientations départementales votées chaque année par notre assemblée, elle est égale à 22,5 % du prix des prestations. Ce taux est identique à celui antérieurement pratiqué par l'Etat. Le montant à prévoir au BP 2017 (programme 2606) est égal à **1 450 000 €**(comme en 2016).

3) Autres contributions départementales au fonctionnement des collèges publics :

- Le Département) gère 585 Agents Techniques des Collèges (ATC) répartis dans 57 collèges, soit 536,9 Equivalent Temps Plein (octobre 2016) qui se décomposent en :
 - 501 titulaires et stagiaires (dont 8 remplaçants), soit 469,7 ETP,
 - 48 contractuels, soit 45,6 ETP,
 - 21 emplois aidés (12,6 ETP) (en gestion directe par le Département depuis l'automne 2016).

Pour mémoire (budget DRHCI) : ce personnel représente une dépense annuelle de l'ordre de **16,2 millions €** ;

- A cette dépense s'ajoute celle pour la poursuite de l'expérimentation d'externalisation de certains emplois : dans le cadre de cette expérimentation, des prestations jusqu'à présent réalisées par des emplois aidés au profit des collèges (sur des fonctions d'ATC), sont externalisées depuis l'automne dernier par le biais du marché de prestation de nettoyage du Département ; cela représente 15 emplois (9 ETP). En 2017, 26 emplois sont concernés (15,6 ETP) sur la base d'un salaire brut moyen mensuel de l'ordre de 1 751 € (pour 0,60 Equivalent Temps Plein).

Les crédits nécessaires en 2017 s'élèvent à **562 000 €**, à inscrire au programme J611 (Service DMG-logistique directe-frais de nettoyage des locaux) ;

- La mise à disposition des matériels informatiques, d'équipements réseaux, les frais de fonctionnement et d'hébergement de l'Espace Numérique de Travail (ENTEA), la prise en charge des abonnements Internet pour le très haut-débit, la mise à disposition expérimentale de 900 tablettes numériques supplémentaires pour les élèves et professeurs de trois collèges (COLMAR-Berlioz, MULHOUSE-St Exupéry et RIXHEIM-Capitaine Dreyfus) en partenariat avec l'Etat et la Ville de RIXHEIM dans le cadre du Plan Numérique pour l'Education (2017 marque la fin de l'équipement sur 3 ans – 2026 tablettes auront été ainsi livrées).

Pour mémoire (budget DSI) : cela représente un budget prévisionnel de **737 200 €** en 2017, dont :

- 573 900 € en investissement,
 - et 163 300 € en fonctionnement (hors ENTEA dont le montant est inclus dans la dotation de fonctionnement des collèges pour un montant global annuel de 204 000 €) ;
- Par ailleurs, diverses actions d'accompagnement ou de soutien en faveur des établissements :
 - pour l'optimisation des prestations de la restauration scolaire : approvisionnement par les circuits courts « Je mange local, c'est génial », animation « Un fruit, un légume, une saison » ; labellisation visant le développement durable et l'éco-citoyenneté en partenariat avec l'Education Nationale,
 - en matière de culture et patrimoine : « collèges au cinéma » (financé au titre du budget de la Culture), ...

IV. LA VIE SCOLAIRE (E755 et E855) :

L'action en faveur des collèges est complétée par le soutien à divers organismes et associations contribuant à la vie scolaire dans le domaine de l'éducation à l'environnement, les concours scolaires. Le montant global des crédits prévus à ce titre s'élève à **280 500 €** (471 744 € en 2016).

1. Les sorties scolaires avec nuitées

Les classes de découverte ou de nature sont un important outil d'éducation à l'environnement, favorisant la socialisation de l'enfant. Il est rappelé que les sorties scolaires avec nuitées soutenues par notre collectivité se déroulent exclusivement dans des centres situés dans le Haut-Rhin.

Il est proposé de reconduire cette action en 2017, selon les modalités fixées par la commission permanente lors de sa réunion du 9 septembre 2016.

Une autorisation d'engagement de 224 000 € a été inscrite au budget dès la DM2 2016. Le crédit de paiement de **224 000 €** est à inscrire au BP 2017 contre 280 000 € en 2016 (programme E 855).

2. Les subventions aux organismes divers liés à la vie scolaire

Pour 2017, il est proposé à notre assemblée :

- de reconduire son soutien à divers organismes liés à la vie scolaire, à savoir :
 - L'association les Amis de Marcel Rudloff qui organise le Prix de la Tolérance,
 - l'association Entreprendre pour Apprendre en faveur du Concours Régional des mini-entreprises,
 - l'amicale du personnel du Collège Kennedy pour le stationnement des personnels,

- de s'engager dans un partenariat avec Sciences Po Strasbourg, destiné à encourager des élèves de troisième de 7 collèges en REP et REP+, qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Dans ce cadre, Sciences Po Strasbourg leur propose un projet collectif d'ouverture visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, encadré par des enseignants et des étudiants.

Pour tous ces projets, le crédit de paiement prévu au BP 2017 est égal à **11 500 €** contre 104 744 € en 2016 (programme E755).

3. Les subventions aux collectivités

Deux collèges bénéficient de prestations communales pour la demi-pension, donnant lieu au versement d'une subvention départementale aux communes concernées dans le cadre de conventions :

- La commune de RIEDISHEIM, qui fait bénéficier le collège Gambetta d'un service de restauration dans le cadre de conventions triennales conformément aux décisions prises par la commission permanente lors de ses réunions du 8 octobre 2010, du 6 juillet 2012 et du 12 juin 2015 ;

- La commune de PFASTATT, qui fait bénéficier le collège Katia et Maurice Krafft d'un service de restauration dans le cadre d'une convention pluriannuelle conformément aux décisions prises par la commission permanente lors de sa réunion du 14 octobre 2011 et du 7 octobre 2016.

Un crédit global de **45 000 €** est inscrit au projet de BP 2017, contre 87 000 € en 2016 (programme E755).

V. LA JEUNESSE (E741)

Les interventions du Département en matière de jeunesse se déclinent à travers les associations d'éducation populaire qui œuvrent hors champ scolaire et contribuent fortement à la citoyenneté, des jeunes en particulier. Elles favorisent ainsi le bien vivre ensemble ainsi que la prise de responsabilités : de fait, elles sont un facteur d'intégration sociale. Elles favorisent également les échanges transfrontaliers dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur.

Un crédit global de **119 700 €** est inscrit au projet de BP 2017 (264 601 € en 2016).

➤ L'éducation populaire :

Le soutien de notre assemblée aux associations d'éducation populaire prenait la forme, avant 2003, d'une subvention globalement versée au Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (CDMIJ) qui la répartissait entre ses différents membres. Depuis 2003, le Département verse directement les subventions à chaque association, dans le cadre d'une enveloppe dont la répartition est proposée par le Comité Directeur du CDMIJ. Il convient de souligner que cette répartition devra cibler prioritairement des actions visant les publics relevant de nos compétences (personnes en situation de handicap, collégiens, ...) et que l'intervention départementale devra être plus lisible. Un travail est en cours avec le CDMIJ.

Par ailleurs, le CDMIJ s'était constitué à partir de 2004 en Centre de ressources des animateurs de jeunesse du Haut-Rhin, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et l'Etat. Ce partenariat s'est terminé le 31 décembre 2016.

Pour 2017, un crédit de **119 700 €** est prévu contre 214 601 € en 2016 (programme E741).

➤ L'animation transfrontalière

Le Département du Haut-Rhin contribue au fonctionnement du « Fonds Jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur. Six conventions triennales ont été signées, à cet effet, depuis 1998. Une nouvelle convention triennale est prévue pour les années 2016-2018. Le « Fonds Jeunesse », doté par les partenaires de 20 000 € par an, subventionne les projets de rencontres transfrontalières des jeunes de moins de 25 ans, dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur. Pour mémoire, une subvention de 5 001 € a été versée en 2016, couvrant 3 années de contributions.

VI. LES CIO DEPARTEMENTAUX (E156-E656-E157-E657)

Conformément à un décret du 10 octobre 1955, les dépenses de fonctionnement (hors rémunérations) et d'investissement des CIO sont à la charge des départements ou des communes à la demande desquels ces centres ont été créés. Au niveau du Haut-Rhin, sont concernés les CIO de Colmar et de Mulhouse Cité.

Par délibération de la Commission Permanente de 13 novembre 2015, le Département a souhaité le transfert de cette charge à l'Etat, à l'avenir, en vue d'une clarification du partage des compétences entre les collectivités publiques. Une négociation a été entreprise en vue d'un échelonnement du transfert. Cette mesure devrait en principe être effective au courant du 1^{er} trimestre 2017 (arbitrages du Rectorat en cours).

Dans l'attente du transfert effectif, il est convenu avec l'Education Nationale que le Département continuera d'assurer les prestations de base indispensables à la continuité du service public (nettoyage des locaux, paiement des charges locatives, remboursement des frais de déplacement, ...) jusqu'à ce que l'Etat en reprenne la gestion.

Le présent budget prévoit donc l'inscription, à titre conservatoire, des crédits de documentation pédagogique des 2 centres :

- CIO de COLMAR(E156-E656)
 - investissement : AP phasée sur 4 ans : **12 000 €**
CP : **3 000 €**(comme en 2016)programme E156
 - fonctionnement : **4 000 €**(comme en 2016) programme E656

- CIO de MULHOUSE-CITE (E157-E657)
 - investissement : AP phasée sur 4 ans : **12 000 €**
CP : **3 000 €** (comme en 2016)programme E157
 - fonctionnement : **4 000 €** (comme en 2016)programme E657

VII. EN SYNTHÈSE :

Au vu de ce qui précède, je prie votre assemblée de bien vouloir :

- 1) inscrire au BP 2017 les crédits en dépenses et en recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexes 1 et 2 ;

- 2) en ce qui concerne la politique « Fonctionnement des collèges » (E 653) :
 - prendre acte de la rectification d'erreur matérielle concernant la dotation de fonctionnement 2017 des collèges Forlen et Schickelé de Saint Louis, ainsi que du collège Reber de Sainte Marie-aux-Mines votée le 14 octobre 2016 (rapport n° CD-2016-4-8-1),
 - attribuer les montants suivants aux établissements concernés :
 - collège Forlen de Saint Louis : 169 902 €, dont 18 970 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 165 616 € dont 14 684 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 82 808 € a déjà été versé,
 - collège Schickelé de Saint Louis : 139 647 €, dont 16 252 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 140 634 €, dont 17 239 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 70 317 € a déjà été versé,
 - collège Reber de Sainte Marie-aux-Mines : 140 822 €, dont 15 499 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 144 293 € dont 18 970 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 72 146 € a déjà été versé
 - dire que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 nature 65511 fonction 221 programme E653 du budget départemental ;

- 3) valider les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du BP 2017 ;

- 4) donner délégation à la Commission permanente pour le suivi et la mise en œuvre des dossiers évoqués dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN